

L'Église anglicane

Source : <http://www.quid.fr/2000/Q014670.htm> (6 février 2005)

Origine. **1529** le pape Clément VII (de Médicis) refuse l'annulation du mariage contracté en 1503 par le roi Henri VIII (12 ans) avec sa belle-sœur, Catherine d'Aragon (18 ans), veuve d'Arthur, P^{ce} de Galles ; le roi notifie au clergé anglais qu'il est sur terre " le chef suprême " de l'Église d'Angleterre. **1532** le clergé doit l'accepter. **1534** le Parlement entérine la décision dans *l'acte de suprématie* : Henri VIII, désireux d'épouser Anne Boleyn, soustrait l'Église d'Angleterre à l'autorité du pape (en devenant lui-même le chef) et fait annuler son mariage par l'archevêque de Cantorbéry, Thomas Cranmer (1489-1556 ; condamné au bûcher comme protestant par Marie Tudor).

Controverse sur l'annulation. **1 °)** Cranmer l'a prononcée en invoquant l'impossibilité canonique d'épouser une belle-sœur (mais Henri VIII avait obtenu de Rome les dispenses nécessaires). **2 °)** Le mariage pouvait être déclaré nul pour défaut de consentement, Henri VIII ayant été marié d'office (mais tous les mariages princiers de l'époque se faisaient ainsi). **3 °)** Les annulations de mariages royaux étaient fréquentes, mais Clément VII craignait de se brouiller avec Charles Quint, neveu de Catherine. **4 °)** Henri VIII convoitait les biens de l'Église d'Angleterre, notamment abbayes et couvents.

1539 sous peine de punitions, Henri VIII maintient les conceptions catholiques sur transsubstantiation, coupe des laïques, mariage des prêtres, validité des vœux de chasteté, messes privées et confession auriculaire. **1547** Édouard VI († 1553) roi. Culte et dogme sont réformés dans un sens protestant, mais le principe de l'épiscopat est maintenu. **1549** 1^{er} *Book of Common Prayer*. **1552** 2^e confession de foi en 42 articles contenant la doctrine évangélique de la justification et la conception calviniste de la sainte cène. **1553-58** avec Mary Tudor : réaction catholique rétablissant la suprématie romaine. **1559** Elizabeth 1^{re} (1533-1603) ; le Parlement renouvelle l'acte de suprématie, mais le roi n'est plus que " gouverneur suprême " de l'État dans les affaires ecclésiastiques. Avec l'acte d'uniformité, la liturgie d'Édouard VI est adoptée. Matthew Parker, 71^e archevêque de Cantorbéry, assure la succession apostolique de l'Église anglicane. **1563** les 39 articles (remaniement des 42 articles de 1552) fixent les croyances. **1570** Pie V excommunie Elizabeth I^{re} .

1571 les opposants calvinistes, appelés puritains depuis 1564, voulant purifier l'Église d'État " du levain papiste ", sont persécutés. 1587 Elizabeth I^{re} persécute les catholiques, fait exécuter Marie Stuart et soutient les protestants dans toute l'Europe. 1593 Richard Hooker (1553-1600) publie les lois de la politique ecclésiastique, qui créent la théologie de l'anglicanisme. 1618 Lancelot Andrewes (1555-1626), prédicateur et écrivain, devient évêque de Winchester (crée la littérature religieuse anglicane). 1640-53 le Parlement accepte l'épiscopat ; le régime presbytérien est instauré ; restauration des Stuarts. 1662 -19-5 l'acte d'uniformité est renouvelé ; le 4^e *Prayer Book* est agréé.

Nota. - L'anglicanisme a eu plusieurs martyrs, dont *William Laud*, archevêque de Cantorbéry (né 1573-décapité 10-1-1645), qui tenta d'imposer l'épiscopat aux Écossais et fut condamné à mort en 1644 pour avoir tenté d'abattre la religion protestante. Le roi *Charles I^{er}*, décapité en 1649, sur l'ordre du " Parlement croupion " dominé par les puritains, est souvent considéré comme martyr. *Thomas Wentworth*, C^{te} de Strafford, décapité en 1641, est plutôt considéré comme la victime d'un complot politique. Depuis le début du XVIII^e s. la communion anglicane s'est répandue : Amérique (1784), Canada (1787), Indes (1814), Jamaïque et Barbades (1824), Australie (1836), Nlle-Zélande (1841), Afr. du Sud puis Afrique occidentale (1852), orientale (1861).

Clergé (évêques, prêtres, diacres). Le clergé séculier n'est pas astreint au célibat. En Angleterre, les évêques, nommés par la Couronne sur proposition d'une commission ecclésiastique, prêtent hommage au souverain ; ils reçoivent de leur clergé le serment d'obéissance canonique. En dehors de l'Angleterre, ils sont élus par l'Église.

Ordination des femmes : en Angleterre : 1978-8-11 le synode général s'y refuse (par 262 voix contre 246 et 3 abstentions). 1981-12-11 le synode admet le diaconat pour les femmes (ainsi que le titre de " révérend "). 1984-16-11 par 307 voix contre 183, il autorise la préparation d'un texte législatif qui permettrait l'ordination des femmes 62 prêtres protestants passent à l'Église romaine (épiscopaliens américains, mariés ou non). 1987-26-2 le synode vote la mise en place d'une législation (96 % des fidèles favorables, 69 % du clergé). L'archevêque de Cantorbéry ordonne 15 diaconesses. 1992-11-11 le synode (par 384 voix contre 169) admet l'ordination des femmes. 1993-29-10 la Chambre des communes (par 215 voix contre 21), et le 2-11

la Chambre des lords (par 135 voix contre 25) approuvent l'ordination des femmes. 1994-24-2 712 prêtres et 7 évêques annoncent leur intention de rejoindre l'Église catholique fin nov. -12-3 32 femmes ordonnées prêtres à Bristol (environ 600 entre le 12-3 et le 9-5) ; **Hong kong et Macao** : 1922 diaconat. 1944 Florence Tim Oi Li ordonnée prêtre. 1971 2 femmes (1 Britannique, 1 Chinoise) ordonnées. **Canada** : depuis 1975. 1993 164 femmes diacres et 158 prêtres (10 % du clergé). **États-Unis** : Église épiscopaliennne depuis 1976. 1988 1^{re} : Barbara Harris (noire, divorcée, 58 ans), élue évêque le 25-9 et sacrée à Boston (USA) dans l'Église épiscopaliennne. Elle était une des 1 500 femmes ordonnées prêtres depuis 1978. 1992 2^e : Jane Dixon. 1993 1 030 femmes prêtres, 800 diacres (12 % du clergé). **Nouvelle-Zélande** : depuis 1976. Depuis 1989 Penelope Jamieson, 1^{re} femme évêque titulaire. 1993 120 femmes prêtres. **Irlande** : depuis 17-5-1990. **Australie** : 1992-7-3 10 diacres ; -21-11 accord pour l'ordination ; 60 femmes ordonnées. **Afrique australe** : 1992-5-9 l'archevêque Desmond Tutu ordonne 3 femmes. **Écosse** : 1993-juin les anglicans se prononcent.

Homosexuels : 1991 le synode de l'Église admet que les homosexuels engagés dans " une relation amoureuse fidèle " soient les bienvenus dans l'Église. 1995-7-3 Mgr Derek Rawcliffe, ancien évêque anglican de Glasgow, reconnaît son homosexualité à la BBC (l'Église d'Angleterre rappelle que le clergé homosexuel doit s'abstenir d'avoir des relations sexuelles).

Doctrine. Foi professée : celle des pères et des conciles antérieurs à la séparation des Églises d'Orient et d'Occident. Sa formulation officielle se trouve dans le *Book of Common Prayer* (1549, plusieurs fois révisé), les *39 articles* (adoptés en 1562) et le *quadri latère de Lambeth* (1888) qui insiste sur les points suivants : 1^o) la Bible contient tout ce qui est nécessaire au salut ; 2^o) les symboles des apôtres et de Nicée exposent l'essentiel de la doctrine ; 3^o) il y a 2 sacrements essentiels : baptême et cène, institués par le Christ (le caractère sacramentel de confirmation, pénitence, ordre, mariage et onction des malades n'est pas nié) ; 4^o) les évêques anglicans sont les successeurs historiques des apôtres.

Liturgie et culte. Comporte traditionnellement 2 " ailes " : la *haute Église (High Church)* où le cérémonial ressemble souvent à celui de l'Église catholique romaine, et la *basse Église (Low Church)* où l'influence est surtout protestante. Une certaine unification s'était produite au XIX^e s. bien que plusieurs provinces (sur 27) aient créé leurs propres rites, car il existait un livre de la prière commune. Ce livre n'est plus utilisé et de nouvelles liturgies nationales et locales ont été créées. Mais l'unité anglicane a été maintenue grâce au respect de la tradition liturgique et de l'ordre traditionnel.

Ordres religieux. Supprimés au XVI^e s., rétablis au XIX^e s. Il en existe actuellement un grand nombre (Franciscains, Bénédictins, etc.).

Organisation. 29 Églises membres autonomes ou provinces dans plus de 160 pays (484 diocèses), admettant le principe de l'épiscopat et le gouvernement synodal représentatif.

1 °) Église d'Angleterre : Church of England (2 *provinces* : Cantorbéry et York), gouvernée par le *synode général* présidé conjointement par archevêques d'York et de Cantorbéry, George Carey (né 1936, entré en fonction le 19-4-1991). Connu sous le nom de " convocation de Cantorbéry et d'York ", il réunit clergé et laïcs des 2 provinces en 3 " chambres " séparées : évêques (43), prêtres (250) et, depuis 1970, laïcs (250) qui peuvent et, dans certaines circonstances, doivent voter séparément (il doit alors y avoir majorité dans chaque chambre). Chaque chambre peut se réunir à son gré en dehors de la convocation générale. En Angleterre, le souverain est chef temporel de l'Église et le gouvernement participe à la nomination des archevêques, des évêques et de certains autres dignitaires ecclésiastiques. Les décisions synodales sont soumises au vote des évêques, puis à celui du Parlement. *Biens de l'Église* : fonciers : 63 133 ha ; mobiliers : 7 milliards de F (administrés par les Church Commissioners).

2 °) Églises autonomes : à l'origine, l'Église d'Angleterre s'implanta dans les territoires sous influence britannique. Aujourd'hui, l'ensemble est divisé en provinces ou Églises régionales (3 conseils régionaux : Asie de l'Est, Pacifique Sud, Amér. du

Sud). **Pays** (outre l'Angleterre) : Afr. centrale, Nigeria (1979), Afr. de l'Ouest, Afr. du Sud, Amér. du Sud, Asie du Sud-Est, Australie (4 provinces dirigées par un Pt élu), Brésil, Canada (4 provinces ; primat élu par les évêques), Chine, Écosse, États-Unis (Église épiscopale, 9 provinces), " Inde occidentale ", Irlande (2 provinces, gouvernement par les 2 archevêques assistés d'un synode général et d'un corps législatif représentant les diocèses), Japon, Jérusalem, Kenya, Myanmar, Philippines (hispanophone), Mélanésie, Nlle-Zélande, océan Indien, Ouganda, Rwanda-Burundi-ex-Zaïre (francophone), Pacifique Sud, Papouasie-Nlle-Guinée, pays de Galles (6 diocèses, dirigés par un archevêque et une assemblée législative élue), Soudan, Sri Lanka, Tanzanie.

Nota. - Inde, Pakistan et Bangladesh ont créé des Égl. unies nationales qui ne sont plus anglicanes mais en communion avec les Églises anglaises.

Conférences de Lambeth : présidées par l'archevêque de Cantorbéry, réunissent tous les 10 ans, depuis 1867, les évêques des Églises anglicanes. A la dernière réunion à Cantorbéry, le 1-8-1988, 527 évêques dont 175 africains venant de 32 pays et 27 provinces ont voté (par 423 voix contre 28) un texte laissant libres les Églises membres d'ordonner des femmes à l'épiscopat. **Conseil consultatif anglican** : réuni tous les 3 ans depuis 1971. *Adresse* : Partnership House, 157 Waterloo Road, Londres SE1 8UT. **Comité des primats** : réunit tous les 2 ou 3 ans depuis 1979 les évêques présidents de chaque Église.

Commissions internationales romano-anglicanes (ARCIC). 1970-82 1^{re} commission (20 membres, présidée par l'archevêque anglican de Dublin et l'évêque catholique d'East Anglia) étudie les divergences : autorité dans l'Église, primat universel, dogmes mariaux, mariages mixtes, ordination des femmes, éthique sexuelle, divorce, divorcés remariés. **1988** la conférence de Lambeth reconnaît les déclarations communes sur la doctrine eucharistique, l'ordination des prêtres et les déclarations 1 et 2 sur l'autorité de l'Église sont accueillies comme " une base solide pour l'orientation du dialogue poursuivi ".

Relations avec Rome. **1896** Léon XIII (bulle *Apostolicae Curae*) déclare nulles et non avenues les ordinations anglicanes parce qu'elles venaient d'évêques

consacrés selon le rite introduit par Édouard VI en dehors de la continuité apostolique et de l'intention sacramentelle de l'Église. **1921-25** *conversations de Malines* menées par le cardinal Mercier et lord Halifax (1839-1934). **1962-65** Vatican II reconnaît à *'Ecclesia Anglicana* une " place particulière " parmi les Églises et communautés séparées de Rome par la Réforme, mais gardant les structures et les traditions catholiques. **1966** -24-3 Paul VI reconnaît implicitement l'ordination du Dr Ramsey, archevêque de Cantorbéry, en l'invitant à bénir la foule romaine. **1980** -26-3 le cardinal Hume, archevêque de Westminster, assiste à l'intronisation du primat anglican, le Dr Robert Runcie (archevêque de Cantorbéry). **1982** -29-5 Mgr Runcie reçoit Jean-Paul II dans la cathédrale de Cantorbéry. **1986** -6-3 *la lettre du cardinal Willebrands* (Pt du secrétariat romain pour l'unité des chrétiens), dans *'Osservatore Romano*, envisage la levée de l'invalidation des ordinations anglaises ; -17-6 *la 2^e lettre* condamne l'éventuelle ordination des femmes. **1989** -sept. Mgr Runcie déclare, avant de le rencontrer au Vatican, que le pape a une " primauté universelle ".

Statistiques. **Fidèles** nombre d'anglicans et épiscopaliens (en milliers, en 1991) : *Afrique* : Nigéria 3 900. Afr. du Sud 2 400. Ouganda 2 200. Kenya 1 500. Tanzanie 1 000. Burundi, Rwanda, Zaïre 700. Afr. centrale 600. Soudan 400 à 2 500. Afr. occidentale 135. Seychelles 83. *Amériques* : USA 2 433. Canada 2 600. Caraïbes 770. Amér. du Sud 95 (dont Brésil 65). Bermudes 25. Cuba 7. *Asie* : Japon 58. Sri Lanka 55. Myanmar 42. Hong Kong 28. Singapour 20. *Jérusalem et Moyen-Orient* : 35. *Europe* : Angleterre 25 000. Irlande 410. Pays de Galles 116. Écosse 60. *France* (est.) 5. *Océanie* : Australie 3 724. Nlle-Zél. 200. Papouasie-Nlle-Guinée 184. Mélanésie 120. *Total* : 70 000 (en majorité noirs depuis 1983). **Proportion des Anglais ayant reçu le baptême anglican** : 57,9 % ; **de couples ayant reçu le mariage anglican** : 34,2 %. **Pratique dominicale** : 2,7 %. **Prêtres** (en 1983) : environ 10 789 (dans le monde : 64 000, dont 2 000 *femmes*, 600 *évêques*, 430 *diocèses*). **Ordinations** : en Angleterre : 331 par an.

En France : 5 000 fidèles. *Église St-Georges* 7, rue Auguste-Vacquerie, 75016 Paris ; *recteur* : père Martin Draper, dépendant du diocèse de l'Égl. d'Angleterre en Europe. *Cathédrale de l'Église épiscopale américaine en Europe* 23, avenue George-V, 75008 Paris ; *recteur* : père Ernest Hunt.